

PARTIE 3 : RECOMMANDATIONS EN TERME DE METHODE

3.1 Introduction

L'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics s'effectue dans le respect du cadre juridique rappelé au chapitre 3.3.

Cette intégration peut être individuelle ou collective et porter sur tout ou partie des achats. Pour ses premières expériences d'achats éco-responsables, il est conseillé à l'acheteur public de choisir les catégories de produits qui lui paraissent les plus **faciles** à traiter (produit présentant un impact environnemental important, offre significative d'éco-produits, intérêt et volonté des services utilisateurs des produits de s'impliquer dans la démarche).

Ces premiers achats éco-responsables pourront amorcer une généralisation de la démarche au niveau d'une entité, d'un service ou de toute une administration. La réussite de ce déploiement passe par certaines **conditions** :

- **Implication de la direction** (ou des élus) dans la démarche. En effet, rendre systématiques les pratiques d'achats éco-responsables demande la mobilisation de toute l'organisation et nécessite la définition d'une véritable politique en la matière. Pour les collectivités territoriales, le vote d'une délibération, d'une motion ou d'une résolution par l'organe délibérant peut remplir cet objectif. Un tel vote concourt en effet à faciliter l'implication de l'ensemble des services concernés.
- **Adoption d'une démarche de management de projet** comportant :
 - L'identification des étapes incontournables : en amont, définition du besoin et analyse préalable des marchés fournisseurs¹ ; en aval, suivi, information et sensibilisation des utilisateurs ou des services techniques concernés², communication auprès des usagers.
 - La mise en place d'une « équipe projet » pluridisciplinaire (juristes, environnementalistes, acheteurs, utilisateurs) : la collaboration entre ces différents acteurs est nécessaire pour définir de manière efficace l'objet du marché et les exigences environnementales qui peuvent être demandées.
 - La mise en place d'une démarche progressive et résolue faisant l'objet d'un suivi régulier (évaluation, suivi et tableaux de bord) permettant de mesurer l'amélioration continue des pratiques.
- **Participation à des réseaux** d'échanges entre acheteurs publics pour créer un effet d'entraînement, partager des informations et des méthodes, mutualiser les achats. Cette participation est particulièrement importante pour les petites collectivités qui n'ont pas toujours les moyens de monter une équipe-projet.

¹ En anglais : « Sourcing ».

² Notamment pour garantir la bonne utilisation des produits (éviter le surdosage des produits d'entretien, par exemple).